



## FORMATION du 14 et 15 octobre 2019

### Organismes de formation des Communes forestières : Se préparer à la 'certification qualité'

<u>Organisme de formation</u>	IFFC 13 rue du Général Bertrand 75007 PARIS
<u>Lieu de la formation</u>	FNCOFOR (salle de réunion) 3 rue du Général Bertrand 75 007 PARIS
<u>Contact IFFC</u>	Isabelle Vergne, chargée de mission formation : 06 78 57 34 98 <a href="mailto:Isabelle.vergne@communesforestieres.org">Isabelle.vergne@communesforestieres.org</a>
<u>Date :</u>	14 octobre de 10h30 à 18h30 et 15 octobre de 8h30 à 13h30.
<u>Durée :</u>	12 heures de formation sur 2 jours.
<u>Coût :</u>	408 € TTC / personne pour deux jours. L'IFFC est une association et ne perçoit pas la TVA. A midi, un plateau repas froid sera offert aux participants.
<u>Objectif général :</u>	Préparer les organismes de formation des 'Communes forestières' à présenter la 'certification qualité'.
<u>Objectifs opérationnels :</u>	A l'issue de la formation, les participants seront capables de <ul style="list-style-type: none"><li>- Identifier les changements apportés aux organismes de formation par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et les décrets et l'arrêté du 6 juin 2019;</li><li>- Réfléchir sur les critères et indicateurs d'appréciation pour les formations mises en œuvre par les Communes forestières ;</li><li>- Disposer d'arguments pour présenter à leur direction et à leurs collègues les changements à mettre en œuvre.</li></ul>
<u>Formatrice :</u>	Isabelle Vergne
<u>Intervenante :</u>	Irène Sénaffe, COFOR GE
<u>Public visé :</u>	Salariés des Unions Régionales ou Associations départementales des Communes forestières.
<u>Pré requis :</u>	Aucun
<u>Méthodologie</u>	Apports théoriques complémentaires sur la réforme de la formation professionnelle. Analyse de chacun des indicateurs puis réflexion sur leur mise en œuvre concrète dans chaque structure
<u>Evaluation :</u>	Evaluation à chaud par les stagiaires en fin de stage
<u>Inscription jusqu'au :</u>	7 octobre 2019 auprès d'Isabelle Vergne, 06 78 57 34 98, <a href="mailto:isabelle.vergne@communesforestieres.org">isabelle.vergne@communesforestieres.org</a>

*Contactez la chargée de mission formation pour toute question relative à l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap*

**INSTITUT DE FORMATION FORESTIÈRE COMMUNALE**

13, rue du Général Bertrand - 75007 Paris - Tél. : 01 45 67 47 98 – Fax. : 01 45 67 25 99



# FORMATION du 14 et 15 octobre 2019

## Organismes de formation des Communes forestières :

### Se préparer à la 'certification qualité'

#### PROGRAMME

1. Introduction et présentation
2. L'incidence de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel (L2018-771 du 5 septembre 2018) sur les organismes de formation
  - Le sens de la réforme de la formation professionnelle,
  - Les incidences de la réforme sur les organismes de formation,
  - La 'certification qualité' pour les organismes de formation.
3. Les actions concourant au développement des compétences
  - Les actions de formation (L6313-1-1),
  - Les bilans de compétences (L6313-1-2),
  - Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (L6313-1-3),
  - Les actions de formation par apprentissage (L6313-1-4).
4. Les décrets concernant la 'certification qualité' des organismes de formation
  - Les différents décrets relatifs aux organismes de formation,
  - Le décret du 6 juin 2019, relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences.
5. L'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national
  - Le cadre donné à l'organisme certificateur,
  - Les documents attendus de la part de l'organisme candidat,
  - L'organisme fonction centrale et des sites.
6. Le principe d'un processus de certification qualité
  - L'implication de chaque membre de l'équipe,
  - La notion d'amélioration continue,
  - La prise en compte des appréciations et réclamations. Traitement des difficultés.
7. La prise en compte, par les organismes de formation des Communes forestières, de chacun des indicateurs d'appréciation de chaque critère
  - Comment répond-on actuellement aux indicateurs d'appréciation ?
  - Comment faire évoluer les outils formation pour y répondre ?
  - Mettre en œuvre, vérifier et travailler sur les pistes d'amélioration.
8. Conclusion.